

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 juillet 2025

CONDAMNER LA POLITIQUE DE SÉGRÉGATION IMPOSÉE AUX FEMMES AFGHANES
PAR LE RÉGIME DES TALIBANS ET PRENDRE DES MESURES APPROPRIÉES POUR
METTRE UN TERME AUX ATTEINTES À LEURS DROITS FONDAMENTAUX - (N° 1572)

AMENDEMENT

N ° AE11

présenté par
M. Lecoq et M. Rimane

ARTICLE UNIQUE

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité Rédiger ainsi l'alinéa 22 :

« Invite le Gouvernement à ne pas reconnaître les Talibans comme Gouvernement afghan ; »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à ne pas reconnaître le régime des Talibans comme autorité officielle et non pas à les reconnaître comme organisation terroriste pour l'unique raison que la France a une politique de rupture des liens diplomatiques avec les organisations terroristes. Or, si ces liens sont rompus, la France ne pourra plus agir diplomatiquement pour exhorter les talibans à changer leur régime notamment à l'égard des femmes et des filles.

Bien que le régime des Talibans s'apparente à un régime terroriste, il n'est pas dans l'intérêt de la population afghane que la France mette ce régime sur la liste des organisations terroristes.